

PROCES – VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2019 à 17h15

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 2^{ème} séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, principale du collège. Après un mot d'accueil et quelques explications sur le déroulement des séances et la nécessité d'un quorum réglementaire, Madame la Principale fait circuler la feuille d'émargement.

Absents excusés : Mme Aurensan, Mme Bonaldo

Absents excusés remplacés : Mme Charlier par M Chambon, Mme Delas par Mme Billot

Mme la Principale propose Mme Bidan, CPE, comme secrétaire de séance et propose que chaque collègue (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.

Le quorum étant atteint (21 présents), la séance est ouverte à 17h15

I. Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement

1. Approbation du présent ordre du jour

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour auquel il convient d'ajouter : Dbm pour information et pour vote, pour information : sortie pédagogique à Ciné 32
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Vote : 21 pour 0 abstention 0 contre
--

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2019

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour. Le procès verbal et les pièces jointes ont été envoyés à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance

Approbation à l'unanimité .

Arrivée de Mme El Bouamri : 22 présents

3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Selon l'article R 421-20 du décret 2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur a été envoyé à tous les membres

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

4. Installation des instances

Conseil d'Administration

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 11 octobre 2019

Représentants des parents d'élèves :

♦ **Composition** : Madame La Principale rappelle la composition du Conseil d'Administration pour un établissement de moins de 600 élèves à savoir : 24 membres

Mme La Principale communique les résultats des élections des parents, le pourcentage de familles qui a voté.

Rappel :

En 2012 : 975 inscrits, 345 votants soit 35.88% ; 343 suffrages exprimés ; 2 blancs ou nuls

En 2013 : 966 inscrits, 352 votants soit 36.40%, 321 suffrages exprimés 31 blancs ou nuls

En 2014 : 976 inscrits 419 votants soit 42.93%

En 2015 : 947 inscrits 447 votants soit 47.20 % 389 suffrages exprimés 58 blancs ou nuls

En 2016 : 877 inscrits 436 votants soit 49.71 % 387 suffrages exprimés 49 blancs ou nuls

En 2017 : 849 inscrits 361 votants : 42.52% 302 suffrages exprimés 59 blancs ou nuls

En 2018 : 830 inscrits 426 votants :51.33% 366 suffrages exprimés 60 blancs ou nuls

En 2019 : 826 inscrits 384 votants :46.48% 334 suffrages exprimés :50 blancs ou nuls

Une seule liste de parents, 6 sièges à pourvoir, sont déclarés élus

Sont déclarés élus : Mme Catanese

Mme Alary

M Parra

Mme El Bouamri

Mme Delas

Mme Caubet

Suppléants :

Mme Billot

Mme Larroux

Mme Lidome

Mme Sivelli

M Hironnelle

M Zenone

Représentants du personnel enseignant et d'éducation et de documentation

Rappel

En 2012 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 57 inscrits ; 34 votants (59%) ; 100% suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 63 inscrits ; 45 votants (71.40%), 2 blancs et nuls

En 2014 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 64 inscrits ; 39 votants (60.93%),

En 2015 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir 64 inscrits ; 47 votants (73.44 %) 46 suffrages exprimés 1 nul

En 2016 : 62 inscrits 43 votants (69.35%) 39 suffrages exprimés 4 blancs ou nuls

En 2017 : 62 inscrits 39 votants (62.90%) 38 suffrages exprimés 1 blanc ou nul

En 2018 : 64 inscrits 43 votants (67.19%) 41 suffrages exprimés 2 blancs ou nuls

En 2019 : 58 inscrits 33 votants (56.89%) 30 suffrages exprimés 3 blancs ou nuls

1 seule liste 6 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus :

Titulaires

M Breuil

Mme Maris

Mme Charlier Muguerza

M Salvy

M Gauthier

Mme Arpajou

Suppléants :

Mme Jouannique

Mme Obama

Mme Avalis

M Chambon

Mme Tcham

Mme Vergez

Représentants des personnels : ATOSS

1 seule liste, 2 sièges à pourvoir.

En 2012 : 1 liste, 2 sièges, 28 inscrits, 27 votants (96%), 100 % suffrages exprimés
En 2013 : 1 liste, 2 sièges, 29 inscrits, 26 votants (89.70%), 100 % suffrages exprimés
En 2014 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 27 inscrits, 24 votants, 89%
En 2015 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 22 votants soit 88% 21 suffrages exprimés, 1 nul
En 2016 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 23 votants soit 92 % 23 suffrages exprimés,
En 2017 : 1 liste 2 sièges à pourvoir 21 inscrits 21 votants (100%) 21 suffrages exprimés
En 2018 : 1 liste 2 sièges à pourvoir 27 inscrits 26 votants (96.30%) 0 blancs ou nuls
En 2019: 1 liste 2 sièges à pourvoir 25 inscrits 23 votants (92%) 0 blancs ou nuls

Sont déclarés élus : Titulaires : Mme Guignard
M Claude

Suppléants : M Sonnet
Mme Toulouse

Représentants des élèves :

Ils sont élus par les délégués de classe :

Inscrits : 36 élèves votants : 34 soit 94.44 % 2 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus : Titulaires : Emma Poljsak Kopacin & Bouchra Zerguit
Suppléants : Mathis Maumus & Noah Matrassou

D'autre part, des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ont élu des éco-délégués : les réunions auront lieu les vendredis entre 13h et 14h : des actions concrètes vont être mises en œuvre. M le Principal Adjoint sera en charge de ce dossier. Le collège a obtenu de nouveau le label « éco collège »

•Rôle du CA

Le rôle du CA est donné par les articles 16 et 17 du décret du 30.08.1985 modifié par le décret du 31 10 1990 et les articles du décret 91.173 du 18 février 1991, du décret 2005-1145 du 9 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, du décret du 27 juillet 2013

Rôle du CA : dans le cadre de l'autonomie des EPLE article R.421-2: organisation en classes et groupes et répartition des élèves, emploi des DGH, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation, mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, du règlement intérieur (BO 2000 modifié par le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 et modifié en juillet 2014), conduite du dialogue avec les parents d'élèves, adoption du budget et du compte financier, passation de conventions, donne son accord sur le programme de l'association sportive, soumet le programme d'actions et son bilan dans le cadre du conseil école-collège.

Acceptation de dons et legs et son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration ayant été mis en place, son premier acte est de mettre en place la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, et la commission éducative.

COMMISSION PERMANENTE

Composition définie par l'article 26 du décret 85/924 du 30 août 1985 modifié par décret 1145 du 11 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010 : article R421-36

Composition : 12 membres issus des titulaires et des suppléants.

Elle est chargée d'examiner toute question soumise au Conseil d'administration

- 3 membres de droit : I. Dubord, Principale
M Gille Principal Adjoint
MF Mailhac, adjointe gestionnaire
- 1 représentant de la collectivité de rattachement : Mme Toison
- 4 représentants élus des personnels :

3 enseignants et éducation :

Titulaires : Mme Arpajou, Mme Maris, M Salvé
suppléants : M Breuil, Mme Jouannique, M Gautier

1 ATOSS: Mme Guignard (suppléant: M Sonnet)

1 élève : Ema Poljsak Kopacin (suppléant : Noah Matrassou)

3 parents :

Titulaires : Mmes Caubet, Billot, Catanese

suppléants : Mmes Larroux, Alary, M Parra

CONSEIL DE DISCIPLINE

Sa composition a été modifiée par le décret 2004-412 du 10 mai 2004. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, article R 511-20. Il comprend 14 membres

Le Conseil de Discipline est saisi par le Chef d'établissement. En règle générale, il se réunit dans l'établissement. Toutefois, Mme la Principale signale qu'en fonction de la gravité de la situation et des risques de répercussion sur la sécurité de l'établissement, le chef d'établissement peut le délocaliser et/ou saisir le Conseil de Discipline départemental.

- Membres de droit : Mme Dubord, Principale
M Gille Principal Adjoint
Mme Bidan, C.P.E ou Mme Darolles CPE .
Mme Mailhac, Gestionnaire
- 4 personnels d'enseignement et d'éducation :
Mme Arpajou, M Chambon, M salvy, M Gautier
- suppléants : M Breuil, Mme Vergez , Mme Avalis, Mme Tcham
- 1 ATOSS : Mme Guignard (suppléant : M. Sonnet)
- 3 parents :
Titulaires : Mmes Delas, El Bouamri, M Parra
Suppléants : Mme Lidome, M Hironnelle et Zénone
- 2 élèves :
- Titulaires : Emma Poljsak Kopacin et Bouchra Zerguit
- suppléants : Noah Matrassou et Mathis Maumus

En 2011/2012 il s'est réuni 2 fois, 2 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées.

En 2012/2013 il s'est réuni 7 fois, 7 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées

En 2013/2014 il s'est réuni 1 fois, 1 exclusion définitive sans sursis a été prononcée.

En 2014/2015 il s'est réuni 2 fois à la demande de Mme l'inspectrice d'Académie : pas de mesure prise car les faits ne s'étaient pas déroulés au sein du collège et le conseil de discipline n'avait pas assez d'éléments pour statuer.

En 2015 2016 il s'est réuni 2 fois : 1 exclusion définitive , 1 exclusion temporaire

En 2016/2017 il s'est réuni 5 fois 1 exclusion définitive, 4 exclusions temporaires avec mise à l'épreuve

En 2017/2018 il s'est réuni 5 fois 4 exclusions définitives 1 exclusion temporaire

En 2018/2019 il s'est réuni 3 fois 2 exclusions définitives 1 exclusion définitive avec sursis

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE : Article R421-47 décret 2010-99 du 27 janvier 2010

C'est une instance qui examine et fait le bilan des actions menées au sein de l'établissement à l'initiative de tout membre de la Communauté Educative en matière de Santé et de Citoyenneté. Si certains d'entre vous veulent apporter leur concours, ils sont les bienvenus.

La présence de 2 infirmières de santé scolaire trois journées et demi par semaine et d'une assistante sociale les mardis et vendredis est un atout pour le collège.

Les actions prévues vont reprendre :

- **Information** sur les dangers d'internet 6^{ème} (policier référent : Mme Revel)
 - **Education affective et sexuelle** pour les 3^{ème} (Mme Rodriguez à voir selon disponibilités)
 - **Evacuation bus** dans le cadre de la prévention routière en 6^{ème}
 - **Intervention** : les mineurs et la loi : niveau 3^{ème} par les intervenants de l'équipe mobile de sécurité du rectorat
 - **Prévention** des risques liés aux addictions : ANPAA (n'a pas eu lieu en 2018/2019)
 - **Prévention du gaspillage alimentaire** : **exposition et interventions auprès des classes de 6^{ème} (maître d'œuvre : CI DL)**
 - Nous avons obtenu le label « éco-école » label international qu'il faut maintenant conserver
- Action solidaire** : récolte des stylos bille et/ou de crayons à papier en faveur de l'association Gers Himalaya qui œuvre pour l'éducation des enfants népalais qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité ; **reconduction possible à voir avec possibilité pour des membres de l'association d'intervenir auprès des classes de 6ème**
- Action solidaire** : challenge P Roussel ; course et récolte de fonds pour l'achat d'un fauteuil
- Une réunion d'information et de propositions CESC se tiendra au cours de l'année. Il est important que des représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves puissent y participer ainsi que les personnes intervenant dans l'établissement qui seraient invitées.

Le programme d'actions ainsi que le bilan seront soumis au vote en fin d'année scolaire

Si de nouvelles actions devaient voir le jour, un vote du CA serait nécessaire.

Membres :

- Mme Dubord, Principale
- M Gille , Principal Adjoint
- Mme Bidan ou Mme Darolles
- Mmes Rodriguez et Mme Hugonie, infirmières scolaires
- M. Claude
- Mmes Catanese, Lidome et Sivelli représentantes des parents d'élèves (suppléante : Mme El Bouamri)
- Professeurs : Mme Vergez, M Gautier
- Suppléant : Mme Arpajou

Toute personne intéressée et porteuse de projets peut y participer.

Le CESC se réunit au moins une fois par an.

LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Madame la Principale précise qu'elle comprend :

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

1 représentant de la commune : Mme Aurenas

1 représentant des enseignants : Mme Obama

1 représentant des personnels ATOSS : M. Claude (suppléant : Mme Toulouse)

1 représentant des parents d'élèves : Mme El Bouamri (suppléante : Mme Catanese)

1 représentant des élèves : Mathis Maumus

Le représentant des élèves assistera à la réunion dans la mesure où les cours ne sont pas impactés.

La commission examine les dossiers déposés auprès de Mme l'assistante sociale et

détermine les montants d'aide attribués pour le paiement des frais de demi pension ou d'internat.

Cette année 117 (118 en 2018/19) familles ont obtenu des bourses grâce au travail du service intendance et celui de l'assistante sociale qu'il faut remercier.

CONSEIL PEDAGOGIQUE

Madame la Principale rappelle la composition du conseil pédagogique qui doit être arrêtée en CA à savoir **un professeur principal par niveau et les coordonnateurs de disciplines** soit 14 enseignants, auxquels il faut ajouter le chef, l'adjoint, une CPE.

Il faut préciser que le Conseil Pédagogique est ouvert à l'ensemble des personnels enseignants qui désire apporter leur contribution

Les missions assignées : instance de réflexion pédagogique

COMMISSION EDUCATIVE

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncées dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève.

Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui devra donc être modifié puisque cet article n'y figure pas.

Je vous propose la composition ci- dessous :

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE de service

- le professeur principal de l'élève concerné

- 2 représentants des professeurs : Mme Jouannique

(suppléants : M. Chambon, Mme Arpajou)

- 2 représentants des parents d'élèves : Mme Alary et M Hironnelle

(suppléantes : Mmes Caubet et M Zénone)

- Un représentant des élèves : M Matrassou (suppléant : Mme Zerguit)

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Vote pour la mise en place des instances émanant du CA

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

II. Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement

1. La Scolarité

1 Emploi Dotation globale

DGH : 568 h dont 534.50 HP et 33.50 HSA :: DG attribuée le 12 juillet pour 18 divisions (+ 26h /DG initiale)

Niveau 6^{ème} : 0.5h/classe attribuée au français, 0.5h/ classe en maths sur le niveau ,

Niveau 6^{ème} : pour 4 divisions : mise en œuvre de l'EIST par 3 professeurs 4h/classe

Pour l' accompagnement personnalisé et les EPI (intégré aux cours) :

En 4^{ème} groupes en SVT/Techno/Sc physiques

En 4^{ème} : création d'un groupe d'espagnol supplémentaire

En 3^{ème} : +0.50 en français en histoire/géographie et en maths,

Maintien 1h chorale.

2 HSA attribuées pour le savoir nager en 6^{ème} (3 professeurs concernés)

0.5 attribués aux professeurs qui participent au projet « territoire et numérique » sous la forme d'HSA

2 pour communes différentes qui seront payées aux collègues concernés

il reste 2h60 qui seront transformées en HSE enseignement, compensation des professeurs à temps partiel qui effectuent 15 h alors que le temps partiel est de 14h40 et projets / actions diverses /EPI / co enseignements , DNB blancs

La DGH a permis de mettre en place tous les enseignements obligatoires et les

Enseignements de compléments :

Les enseignements de compléments proposés au collège sont :

Latin dès la classe en 5^{ème} pour tous les élèves :1h/semestre , 2h en 4^{ème} et 3^{ème} sur l'année :

Effectifs en 2018/2019 : 2 groupes de latin en 4^{ème} : **39 élèves**
en 3^{ème} : **24 élèves**

Effectifs en 2019/2020 : en 4^{ème} :2 groupes :36 élèves
En 3^{ème} : 1 groupe : 23 élèves

Grec

Effectifs 2015/2016 :3^{ème} : 22 élèves
Effectifs 2016/2017 3^{ème} : 15 élèves (- 7)
Effectifs 2017/2018 3^{ème} : 7 élèves
Effectifs 2018/2019 : 31 élèves
Effectifs 2019/2020 :18 élèves

Groupe bi-langue anglais/espagnol en 6^{ème} comprend : 20 élèves 2h de cours

Cet enseignement est maintenu car des élèves du primaire étudient l'espagnol et doivent avoir la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège de secteur.

Les élèves qui avaient choisi ces 2 langues poursuivent leur apprentissage en 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème} cette année à raison de 2h50 de cours.

5^{ème} : 30 élèves (1gr) 4^{ème} : 20 élèves (1gr) 3^{ème} : 15 élèves (1 gr)

Sections sportives :

La section sportive : 2h + 1 IMP : rugby : coordonnée par M Breuil : 44 élèves ,
M Breuil assure également la coordination synthèse disciplinaire pour 1 IMP et la **section handisport**
pour 1 IMP

La section sportive football : coordonnée par M Ader : 50 élèves : 4 heures d'enseignement dont
(2h rémunérées par le club) +1 IMP . Un AED encadre aussi les élèves

La section sportive basket ball : coordonnée par Mme Jouannique : 38 élèves 2 heures assurées
par le professeur +1 IMP et 2 heures assurées par un éducateur du club : 38 élèves et un AED
M Salvy , professeur d'éducation musicale demande l'attribution de la 2^{ème} heure de chorale .

L'utilisation de la DGH est approuvée à l'unanimité des 22 votants.

1.1 Fixation des règles d'organisation de l'établissement :

Journée de solidarité

La journée de solidarité soit 7 heures de travail est due par l'ensemble des personnels, elle peut être faite le Lundi de Pentecôte ou sous une autre forme.

Madame la Principale propose la mise en oeuvre des modalités de récupération suivantes :

- personnel enseignant, d'éducation et administratif :
- travail un samedi matin pour une demi-journée portes ouvertes pour les parents et enfants de CM2 soit de 8 h 45 à 12 h15 à priori le 21 mars (Salinis 7 mars) .
- 3h30 de conseils pédagogiques

Il conviendra d'accueillir les élèves de CM2 en mars/avril afin que les familles puissent se déterminer

La question de la date du recrutement des sections sportives avancée l'an dernier à la demande des services de la DOS a posé problème .

Mme la Principale propose de contacter la DOS 32 afin de revoir le calendrier

vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

2. La vie intérieure de l'Etablissement

2.1 Bilan du cross du collège

Le traditionnel cross du collège s'est déroulé le mercredi 16 octobre 2019 avec un temps qui est resté clément malgré une certaine fraîcheur dans le magnifique parc du Conseil Départemental mis à notre disposition.

Tous les élèves ont effectué le parcours le matin. Il faut souligner l'engagement de toute la communauté éducative pour faire de cette matinée un moment convivial et réussi. Des parents d'élèves étaient également présents.

Le cross permet aux élèves qui le souhaitent de participer au cross départemental le 20 novembre à l'Isle de Noé puis pour les équipes qualifiées au cross académique qui aura lieu à Toulouse la Cépière le 11 décembre

En 2018 plus de 150 élèves ont participé et le collège a obtenu le trophée remis en jeu cette année Le Conseil Départemental et l'ensemble des personnels ont contribué à la réussite de la manifestation avec remise de médailles en présence de parents d'élèves. De grands remerciements à tous particulièrement aux élèves qui ont donné le meilleur d'eux même.

2.2 Animations pédagogiques Grand Auch

Dans le cadre du projet « territoire et numérique » pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, grand Auch cœur de Gascogne, Pays d'Art et d'Histoire propose des animations pédagogiques gratuites tout au long de l'année les jeudis après midi hors cours mais dans le temps scolaire.

Elles ont pour but de faire découvrir le patrimoine et de permettre aux élèves de travailler leur projet et de découvrir des lieux non accessibles en visite libre.

Approbation à l'unanimité du programme de visites

2.3 Règlement intérieur : actualisation

Suite au Décret n°2019-906 du 30 août 2019, il convient d'actualiser le règlement intérieur : une information en ce sens sera communiquée aux élèves et à leurs familles.

Le décret augmente la durée de conservation des sanctions dans le dossier administratif de l'élève de façon proportionnée à la gravité de la sanction.

Il conviendra donc de mentionner dans le règlement intérieur du collège Carnot :

« L'avertissement est effacé du dossier administratif de l'élève à l'issue de l'année scolaire. Le blâme et la mesure de responsabilisation sont effacés du dossier administratif de l'élève à l'issue de l'année scolaire suivant celle du prononcé de la sanction.

Les autres sanctions hormis l'exclusion définitive, sont effacées du dossier administratif de l'élève à l'issue de la deuxième année scolaire suivant celle du prononcé de la sanction »

Proposition de faire figurer ce texte dans le règlement intérieur

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

2.4 Compte rendu des assemblées générales du FSE et de l'AS

Les assemblées générales de l'AS et du FSE ont eu lieu le mardi 15h octobre de 17h à 18h30 M Breuil fait un rappel des résultats sportifs 2018/2019 et fait le bilan financier (document en annexe). Le nouveau bureau se compose comme suit : Mme Dubord , présidente, Mme Maris trésorière , Mme Jouannique secrétaire, secrétaire adjoint Leo Lataste, élève membres : Mmes Guenen, Arpajou, Bidan, E Segat (élève) , M Ader

Mme Bidan, trésorière du FSE fait les bilans, moral et financier, des activités du FSE, cette réunion a permis d'élaborer un programme d'actions afin de récolter des fonds afin de diminuer les coûts des sorties et voyages pédagogiques facultatifs proposés aux élèves : tombola, concours de logo pour créer un T Shirt Carnot

Il a aussi été évoqué l'achat de fournitures scolaires en gros pour les 6^{ème}

2.5 Sortie pédagogique festival du court métrage AUCH ciné 32

A l'initiative de deux professeurs de français deux classes de 3^{ème} iront au festival du court métrage le vendredi 15 novembre de 8h30 à 10h , le coût de 2 €/élève est pris en charge par le FSE .

2.6 renouvellement convention avec le Grand Auch

Mme la Principale présente la convention à renouveler et en explique les deux volets :

- prise en charge des élèves suite à exclusion temporaire avec accord des familles
- intervention au sein du collège le vendredi de 13h à 14h avec les élèves de 4^{ème} : jeu éducatif : réseau sociaux/harcèlement

Vote : 22 pour 0 abstention 0 contre
--

3. Les Finances

En préambule, Mme Mailhac fait le point sur la situation des ressources humaines de son domaine d'activité :

1° La direction de l'établissement déplore la suppression d'un poste d'agent polyvalent du conseil départemental à la rentrée 2019-2020 au collège Carnot. En effet, à cette rentrée, un agent a fait valoir son droit à la retraite et un autre agent a obtenu sa mutation dans le Gers ; ces deux agents ont été remplacés. Cependant, un autre agent a repris son poste après un congé de longue maladie et a obtenu une reconversion sur des nouvelles fonctions au conseil département et ce poste a été supprimé au collège. La direction de l'établissement n'a reçu aucun courrier officiel ni pour évoquer cette situation et n'a pas obtenu malgré sa demande les critères de suppression de ce poste.

2° Au secrétariat d'intendance, un personnel de l'éducation nationale a obtenu une augmentation de sa décharge syndicale à cette rentrée, ainsi au lieu de travailler à 50 %, cet adjoint administratif a une quotité de travail de 25%. Une demande de compensation a été transmise au rectorat début octobre et le collège est dans l'attente d'une réponse.

En conclusion, Mme Mailhac souhaitait interpeller les membres du conseil d'administration sur cette **dégradation des conditions de travail au niveau des ressources humaines** d'autant plus que le collège accueille autant d'élèves que l'année dernière (-10..), qu'il est doté d'un internat, que le nombre de repas servis est identique qu'à la rentrée 2018 et que la superficie du collège est aussi identique.

Elle remercie de son soutien les personnels placés sous sa responsabilité (service général et restauration ainsi que l'aide laboratoire), de leur esprit d'équipe et de polyvalence mais cependant alerte sa hiérarchie sur le fonctionnement du service d'intendance qui doit, malgré son effectif réduit, répondre autant aux sollicitations internes et externes et aussi respecter les calendriers budgétaires et comptables. Supportant personnellement cette charge de travail administrative supplémentaire, Mme Mailhac espère que cela n'aura aucune incidence sur son état de santé à court ou moyen terme.

2.1 DBM pour information

DBM présentée par Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire.

Une DBM n°2 pour information est transmise aux membres et concerne une modification des crédits en recettes et en dépenses des services des bourses nationales (117 dossiers pour 2019-2020) et du fonds social collégien dont une première commission doit avoir lieu début décembre.

Elle informe les membres que le maximum a été effectué auprès de son service pour recueillir des demandes de bourses et qu'elle constate cette année que beaucoup de familles, malgré la déduction des bourses, se trouvent dans des situations financières difficiles pour régler les frais scolaires. Concernant l'attribution du FSC elle travaille en lien avec l'assistante sociale du collège.

2.2 DMB pour vote

La DBM n°3 est présentée au vote du Conseil d'administration. Elle concerne un virement de crédits entre services (OPC) à ALO afin de remplacer l'alarme intrusion du collège qui dysfonctionne et est devenue obsolète.

Vote :22 pour 0 abstention 0 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

La Secrétaire



Mme Bidan

La Présidente



Mme Dubord

Information : prochain conseil d'administration fixé au lundi 25 novembre 17h15